



PRÉFET DE L'HÉRAULT

ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE DÉMARCHES POUR UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

La présente notice concerne les étrangers en situation irrégulière qui ne disposent pas, au jour de la demande, d'un visa long OU court séjour en cours de validité

- Le dépôt de la demande de titre de séjour ne peut se faire que par rendez-vous
- Le rendez-vous doit être pris par internet sur le site de la préfecture www.herault.gouv.fr.
Un rendez-vous n'est valable que pour 1 personne
- L'usager étranger est tenu de se présenter personnellement à son rendez-vous en préfecture pour déposer son dossier en joignant tous les justificatifs correspondant à la nature du titre sollicité (article R.311-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)
- Quel que soit le motif de la demande, les éléments suivants devront être apportés :
2 enveloppes timbrées et libellées à votre nom et adresse, 4 photographies d'identité, votre passeport et des copies de l'intégralité des pages de celui-ci
- Le paiement d'une taxe de 50 € uniquement en timbres fiscaux (possible en format dématérialisé) sera exigée lors du dépôt du dossier. Il ne préjuge aucunement de la décision qui sera prise. En cas de refus de séjour, les 50 € ne seront pas remboursés
Concernant les parents d'enfants malades : les 50 euros seront exigés pour chacun de deux parents si les deux parents déposent un dossier

NB. Si une décision positive de délivrance du titre de séjour demandé est prise par l'autorité, l'acquittement d'un droit de visa de régularisation (290 euros) sera réalisé au moment de la remise du titre

- Seuls les dossiers COMPLETS seront acceptés

LE FORMULAIRE CI-DESSOUS DEVRA ÊTRE REMPLI

**La présente notice (ou le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr)
mentionne les pièces à fournir selon la nature du titre sollicité.
Cette liste ne peut faire preuve d'exhaustivité au regard de la multiplicité des
situations individuelles.**

MOTIF DE LA DEMANDE

(entourer le ou les motifs qui vous concernent)

- conjoint de Français
- raisons de santé (maladie)
- parent d'enfant français
- conjoint d'un ressortissant en situation régulière
- vie privée et familiale
- salarié
- étranger entré en France avant l'âge de 13 ans
- étranger confié à l'ASE
- circonstances humanitaires et/ou résidence en France depuis plus de dix ans
- autre motif (précisez) :

.....

Autres éléments que vous souhaitez voir pris en compte dans la demande de titre de séjour :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de la dernière entrée en France :/...../.....

Avec passeport N°.....

délivré le **à**

valable du/...../..... **au**/...../.....

Avec visa valable du/...../..... **au**/...../.....

Sans visa

Avec un titre délivré par un pays de l'Union européenne

Pays ayant délivré le titre :.....

Titre valable du/...../..... **au**/...../.....

ÉTAT CIVIL ET SITUATION FAMILIALE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :.....

Nationalité :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Courriel :

Adresse en France :

.....
.....
.....

Nom de l'hébergeant (le cas échéant) :.....

Vous êtes :

- Célibataire
- Pacsé Depuis le...../...../.....
- En concubinage Depuis le...../...../.....
- Marié Depuis le...../...../.....
- Séparé Depuis le...../...../.....
- Divorcé Depuis le...../...../.....
- Veuf Depuis le...../...../.....

Nom du conjoint, partenaire ou concubin :

Prénom du conjoint, partenaire ou concubin :

Date de naissance :

nationalité :

Lieu du mariage :

Numéro du titre de séjour (s'il y a lieu) :

Adresse du conjoint, partenaire ou concubin :.....
.....
.....

Nombre d'enfants :

Résidant en France (nom / prénom / date et lieu de naissance) :

.....
.....
.....
.....

Résidant à l'étranger (nom / prénom / date et lieu de naissance / pays de résidence) :

.....
.....
.....
.....

Membres de famille résidant en France

NOM	Prénom	Lien de parenté (père/mère/frères et sœurs)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité et numéro de titre de séjour	Lieu de résidence

Membres de famille résidant à l'étranger

NOM	Prénom	Lien de parenté (père/mère/frères et sœurs)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Pays de résidence

Date et signature :...../...../.....

Conjoint de Français(e), liste des pièces à fournir :

- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.
- Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).
- Justificatif de mariage en France : copie intégrale de l'acte de mariage (document correspondant à la situation au moment de la demande).
- Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française.
- Communauté de vie en France : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de votre vie commune et tous documents permettant d'établir votre séjour en France avec votre conjoint depuis plus de 6 mois (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.), sauf si la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales qui pourront être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, le cas échéant jugement de divorce pour faute, condamnation du conjoint pour violence, témoignages, attestations médicales...).

Parent d'enfant français, liste des pièces à fournir :

- **Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) ;
 - carte de séjour du membre de famille rejoint (sauf membres de famille de Français) ;
 - si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à Internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation.
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- **4 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (*pas de copie*).
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie) ;
- Nationalité française de l'enfant : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois ;
- Justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français :
 - extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation ;
 - Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) :
 - versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets), preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.) ;
- Résidence en France de l'enfant (preuve par tout moyen) : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc. ;

Entré(e) en France avant l'âge de 13 ans, liste des pièces à fournir :

- Justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ;
 - vous êtes marié et/ou avez des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans : inscription dans un établissement scolaire ; bulletins scolaires ; documents administratifs.
- Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que vous avez eu 13 ans : tout justificatif probant (1 par semestre).
- En cas de filiation adoptive : jugement prononçant l'adoption.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié(e) et ressortissant(e) d'un État autorisant la polygamie).

Salarié, liste des pièces à fournir :

- Justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ;
 - vous êtes marié et/ou avez des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié(e) et ressortissant(e) d'un État autorisant la polygamie).
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

Documents spécifiques au titre sollicité :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée, vous devez présenter les pièces suivantes en plus du formulaire CERFA 15187*02 (documents à solliciter auprès de votre employeur):

- Une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer ;
- Selon le cas, un extrait à jour K bis, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique, ou un avis d'imposition, s'il s'agit d'un particulier employeur ;
- L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur est soumis à cette obligation ;
- Lorsque la situation de l'emploi est opposable, les justificatifs des recherches effectuées auprès des organismes concourant au service public de l'emploi pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail ;
- Les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité (copie des diplômes et titres obtenus par le salarié ; curriculum vitae ; certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle) ;
- Le cas échéant, lorsque l'exercice de l'activité est soumis à des conditions réglementaires spécifiques, les justificatifs que ces conditions sont remplies auprès des organes ou institutions habilités ;
- 8° Le cas échéant, copie, lors de la première demande, de la licence d'agence de mannequins prévue à l'[article L. 7123-11 du code du travail](#) ou de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants prévu à l'[article L. 7122-3 du code du travail](#) ; pour les entrepreneurs occasionnels de spectacles vivants, copie de la déclaration préalable d'intervention à la direction régionale des affaires culturelles ;
- Le cas échéant, si l'embauche concerne un mineur de seize ans, copie de la demande d'autorisation d'emploi auprès du préfet du département où se trouve le siège social de l'employeur, s'il est dépourvu de l'agrément mentionné à l'[article L. 7124-1 du code du travail](#) ;
- Le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.

Vie privée et familiale, liste des pièces à fournir :

- Justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ;
 - vous êtes marié et/ou avez des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Tous documents prouvant une résidence stable et continue sur le territoire français depuis la date d'entrée déclarée.
- Tous documents justifiant d'une vie privée et familiale établie sur le territoire français :
 - copie des titres de séjour ou carte nationale d'identité française des membres de famille
 - acte de mariage si marié
 - livret de famille
 - copie du titre de séjour du conjoint ou concubin s'il y a lieu
 - justificatifs attestant d'une vie commune avec le conjoint ou concubin
 - justificatifs de ressources du conjoint ou concubin
 - certificats de scolarité des enfants le cas échéant
 - justificatifs de contribution à l'entretien et l'éducation des enfants
 - certificat de concubinage ou de pacs
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié(e) et ressortissant(e) d'un État autorisant la polygamie).

Étrangers malades, liste des pièces à fournir :

- Justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (copies des pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.

Il vous sera remis, par la suite, un dossier comprenant :

- **un certificat médical vierge à faire remplir par votre médecin habituel (ou un médecin praticien hospitalier),**
- **une notice qui explique la procédure,**
- **et une enveloppe *secret médical* comportant l'adresse du service médical de l'Ofii pour envoyer votre dossier complet.**

Parent d'enfant malade liste des pièces à fournir :

Justificatifs d'état civil et de nationalité de l'enfant et des parents :

passports (copies des pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;

acte de naissance de l'enfant établissant la filiation

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;

si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;

en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

4 photographies d'identité récentes pour l'enfant et 4 pour chacun des deux parents (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse

Il vous sera remis, par la suite, un dossier comprenant :

- **un certificat médical vierge à faire remplir par votre médecin habituel (ou un médecin praticien hospitalier),**
- **une notice qui explique la procédure,**
- **et une enveloppe *secret médical* comportant l'adresse du service médical de l'Ofii pour envoyer votre dossier complet.**

Étrangers confiés à l'aide sociale à l'enfance, liste des pièces à fournir :

- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - passeport (copies des pages relatives à l'état civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;

- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

- 4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

- Justificatifs de votre placement à l'aide sociale à l'enfance ;
- bulletins scolaires depuis votre entrée en France ;
- projet scolaire ou professionnel ;
- avis de la structure d'accueil sur votre intégration dans la société française ;
- contrat jeune majeur ;